



A remplir, signer et adresser par mail ou courrier à Maguy

AGAY - maguy.agay@gmail.com

29, Bd Saint-Denis - 92400 - COURBEVOIE

Tél : 06 60 99 96 35

BULLETIN D'INSCRIPTION

Aux Sources Bibliques en Israël, du 22 AU 30 OCTOBRE 2022

ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL : JOHAN BENOUALA - PASTEUR EGLISE EVANGELIQUE DU LITTORAL ST POL SUR MER

Mme Melle Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

(Nom et prénom tels qu'ils figurent sur le passeport) - Date de Naissance : _____

Nationalité : _____ Attention ! Le passeport doit être en cours de validité 6 mois après le retour en France.

De même que vous êtes priés de vérifier si votre nationalité (hors CEE) exige un Visa pour Israël

N° de passeport : _____

Chambre double : Partagée avec : _____ Lit double : 2 lits séparés :

Chambre single : Compter + 460 €

Adresse complète : _____

Tél : _____ Tél portable : _____

Adresse email : _____

PRIX PAR PERSONNE : 1895€*

*Prix TTC par personne (sur la base de 35 personnes minimum et pouvant aller jusqu'à 53 personnes) incluant : Les vols Paris/Tel Aviv/Paris/ l'accueil et les transferts en Israël aéroport/hôtel/aéroport / L'hébergement (base chambre double) en demi-pension pour 8 nuits / Bus climatisé tout confort / Un guide en français, professionnel et agréé / Les entrées dans les sites mentionnés dans le programme/ Supplément à prévoir pour chambre single : 460 €. Possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais (voir ci-dessous). Assurance Covid en Israël. **Nos prix ne comprennent pas** : Les dépenses d'ordre personnel tels que boissons et achats effectués A noter : Prévoir les pourboires guide-chauffeur 50 € par personne pour la semaine (à remettre le 1^{er} jour à Maguy)

MODES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Par carte bancaire ou chèques (règlements par CB aux mêmes dates d'échéances que les chèques)

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (mêmes montants et mêmes dates que les chèques), vous vous connectez sur le lien suivant :

<https://www.apayer.fr/laterrpromise> et suivre les instructions pour payer avec votre carte.

Pour toute aide éventuelle lors de votre paiement en ligne, contacter Gilles au 06 62 03 05 68

Un chèque (à l'ordre de La Terre Promise) ou un virement de 195 euros encaissables lors de l'inscription.

Au 30 mai et à la confirmation du voyage, vous réglerez par CB ou par **5 chèques** (pour un total de 1700 euros) à l'ordre de « **LA TERRE PROMISE** », à envoyer à Maguy AGAY (voir adresse ci-dessus) échéancés ainsi : 30 mai 340,00 € - 30 juin 340,00 € - 30 juillet 340,00 € - 30 août 340,00 € - 30 septembre 340,00 €. Pour une chambre single, prévoir 460 € qui sera ajoutée à l'échéance en 5 fois (+ 92 euros).

MERCI DE NOTER LA DATE D'ECHEANCE D'ENCAISSEMENT AU VERSO DE CHAQUE CHÈQUE.

Concernant les conditions sanitaires et d'annulation :

1 - Aujourd'hui, tous les voyageurs sont les bienvenus en Israël, quel que soit leur statut vaccinal (vaccinés ou non). Ils doivent se soumettre à un test PCR dans les 72 h avant l'heure de départ (test gratuit en France pour les vaccinés). En outre, prévoir une autorisation sanitaire individuelle d'entrée dans le pays (démarche qui sera effectuée par La Terre Promise) + un test PCR lors de l'arrivée à l'aéroport de Tel Aviv (test que nous réserverons et à régler à la Terre Promise le moment venu - environ 30 euros).

2 - La Terre Promise a pris et inclus dans le prix du voyage une assurance « Covid » (en cas de contraction du Covid en Israël : garanties de confinement, soins et rapatriement.)

3 - Nous recommandons vivement à chaque participant de souscrire individuellement une assurance tous risques incluant notamment le remboursement pour tout autre motif d'annulation que des raisons liées au Covid.

4 - Tout report de voyage (émanant de la Terre Promise et lié exclusivement à la crise sanitaire) d'ici le 15 juin 2022, entraînerait soit la proposition de report du voyage (les sommes versées constitueront alors un acompte sur le futur voyage), soit en cas de refus du participant, le remboursement intégral de la somme de préinscription (195 €) + l'autre mensualité versée le 30 mai 2022.

5 - En cas d'annulation du participant à titre personnel et quel que soit la raison, à partir du 1er juin 2022, les frais d'annulation sont calculés ainsi :

- Les billets d'avion ne sont pas remboursables,

- Toute annulation personnelle à plus de 2 mois du départ : billet d'avion + 350 € sur les sommes versées non remboursables,

- Toute annulation personnelle entre 2 mois et 1 mois du départ : outre le vol, 30 % du montant du voyage n'est pas remboursable,

- À moins d'un mois du départ : aucun remboursement n'est assuré.

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des conditions de vente du voyage ci-dessus, ainsi que le programme du voyage (qui peut être soumis à quelques modifications).

Date :

Signature : (lu et approuvé)